



METALLURGIE

Information presse

Paris, le 27 janvier 2015

La CFE-CGC IBM dit NON à la Mobilité Insécurisante se traduisant par un jeu de chaises musicales pour tous les salariés y compris ceux dont le job n'est pas supprimé

La grande réorganisation annoncée par IBM pour 2015, prend un virage dangereux quant à la méthode utilisée qui transforme, sans le dire, des milliers de CDI en CDD.

Les faits : à l'occasion d'une réorganisation des services Marketing au niveau européen, accompagnant la réorganisation de l'ensemble des activités IBM, un certain nombre de postes précédemment attachés aux différents pays vont être centralisés au niveau européen, sans que la position géographique des salariés, où plutôt des postes ne soit clairement précisée. Toutefois, et pour la première fois dans l'histoire d'IBM en Europe, ce ne sont pas seulement les postes supprimés au niveau d'un pays qui sont considérés comme « ouverts » et pour lesquels des IBM'ers peuvent faire acte de candidature, mais l'ensemble des postes de l'entité marketing comme semble l'avoir souhaité la patronne européenne de cette entité.

La totalité des salariés se retrouvent dans une situation où on leur dit de considérer qu'ils n'ont plus de job et de se positionner sur les postes qui sont ouverts dans l'application mondiale GOM des postes ouverts.

Les demandes faites en France, et dans les autres pays par le management à l'ensemble des salariés attachés au service marketing risquent d'entraîner des modifications importantes de l'organisation et des contrats de travail de plusieurs dizaines de salariés à qui il est annoncé qu'ils doivent se positionner sur les jobs ouverts dans l'application mondiale où seuls les postes vacants étaient enregistrés jusqu'à présent.

Cela revient à dire que tous les jobs sont supprimés et que les salariés n'ont plus le job prévu dans leur contrat de travail. Un jeu de chaises musicales, particulièrement stressant met l'ensemble des salariés de cette entité en compétition les uns avec les autres, sachant que c'est à la suite de rendez-vous de type « speed dating », que le management sélectionnera les heureux bénéficiaires d'un poste, y compris pour ceux qui vont conserver le leur...

La CFE-CGC ne peut cautionner un tel détournement de la loi et une telle insécurité des emplois. Compte tenu de l'incompréhension et de l'inquiétude que génère cette nouvelle méthode de mise en œuvre des réorganisations, un CHSCT exceptionnel a été demandé par les élus CFE-CGC et Unsa, compte tenu de l'aggravation des risques psycho-sociaux qu'une telle méthode génère.

A défaut d'une correction rapide dans la méthode, l'inspection du travail sera officiellement informée et les instances de représentation du personnel joueront leur rôle face à cette tentative de contournement de la loi applicable dans de telles circonstances.

Contact presse

Frank Setruk
Délégué Syndical Central
06 08 72 27 29